

dont l'autorité reconnue, se réunit avec la ferme intention d'obtenir l'exécution du Cap s'était pas reconnaître le décret. Mais il était dans son

res Rigaud et
blocus du côté
e vint par mer
avec trois vais-
quelques bâti-
issaire Romme
assiégeants de
nes de couleur.
que toute résis-
soumirent, et
u commissaire
eneurs de l'as-
arrêtés et dé-
des régiments
furent embar-
és.

ent dans la commission, Sonnhaud, avec six. Leur premier déclarer qu'ils saint-Domingue es et séparées : distinction de

a position des assurée : leur tour. Mais les t en même vage. Les fau-ue rigoureuse ndront à com- commence la révolution de

missaires, les leurs troupes airs révoltés. nés dans leurs nplois import- nt s'accoutu- mposait : déjà ement contre le du 10 ao t; saires l'avait fais le 25 jan- Louis nommé

orel, qui s'était fait nommer commandant de la garde nationale au Port-au-Prince, souleva encore cette ville incorrigible.

Après des négociations infructueuses, les commissaires furent obligés d'attaquer le Port-au-Prince par terre et par mer. Cinq mille boulets furent lancés dans la ville avant qu'elle se rendît. Parel s'enfuit à Jacmel, d'où il gagna la maique.

Mais, dans le sud, les blancs de la grande-Anse se soulèvent à leur tour. Les officiers mulâtres Rigaud et Pinhat sont envoyés contre eux.

dans le nord, le général de Laveaux et chargé de soumettre les noirs résistés. Il force l'un après l'autre les camps retranchés de Biassou et de Jean-égois. Les nègres se dispersent. Annonce d'une amnistie générale en mène plus de quatorze mille, qui vont faire leur soumission. Grâce à la guerre déployée par les commissaires, grande insurrection des nègres était sur point d'être apaisée, et les blancs passaient renoucer à leurs vaines tentatives de révolte. Ceux de la Grande-Anse étaient seuls. Il était d'autant plus important de ramener la tranquillité, que les Anglais venaient de déclarer la guerre à la France.

Tel était l'état de la colonie au mois de mai 1793, lorsque le général Gallaud barqua au Cap en qualité de gouverneur. Ce choix était malheureux : Gallaud, propriétaire à Saint-Domingue, seissa aussitôt à reconvenir par les colons, ne se montra que trop disposé à mépriser l'autorité des commissaires. Ceux-ci étaient au courant de ces iniquités. Lorsque Gallaud se rendit auprès d'eux pour leur signifier sa commission, ils lui demandèrent s'il avait dit savoir au gouvernement de France qu'il était propriétaire à Saint-Domingue ; il répondit que non. « En ce cas, reprendirent-ils, nous sommes fâchés de vous dire que vous ne pouvez être employé dans la colonie. La loi est formelle à ce sujet. Vous pouvez retourner en France, et demander de nouveaux pouvoirs ; sans cela nous ne pouvons vous reconnaître. »

Galbaud se retira; et fut envoyé à
ord d'un des bâtiments qui étaient en

rade. Les blanches, qui comptaient sur lui, murmuraient hautement ; son frère, qui était resté dans la ville, excitait les esprits, tandis qu'au même moment les vaisseaux qui déportaient en France les blancs révoltés du Port-au-Prince, entraient dans le port du Cap. Les ennemis vaincus par les commissaires unirent leurs menées à celles des blancs de la ville.

Sur ces entrefaites, un officier de marine se prend de querelle dans la ville avec un officier de couleur. Le marin retourne à bord, et se plaint d'avoir été insulté par un mulâtre. L'équipage, furieux, veut aller attaquer le palais du gouvernement; mais le capitaine arrête ce mouvement, se rend auprès des commissaires accompagné de ses officiers, et demande la punition du mulâtre. Les commissaires répondent qu'ils ne peuvent punir sans connaître de quel côté sont les torts, et demandent qu'on entende le mulâtre en présence de l'officier. « Quoil s'écrie un officier de marine, vous voulez qu'un officier se présente en face d'un mulâtre! avant votre arrivée, il eût été pendu. — Ces sont ces injustices, reprit Polverel, qui nous ont conduits à Saint-Domingue; et nous ferons notre devoir en nous oposant à ce qu'elles ne se renouvellement plus désormais (1). »

Les officiers insistent vainement : ils n'obtiennent pas d'autre réponse. Retournés à bord, ils s'exaltent mutuellement, en accusant les commissaires ; les équipages furieux se soulèvent, et mettent en état d'arrestation les capitaines qui veulent les apaiser. Les déportés du Port-au-Prince se mêlent à eux ; les habitants de la ville sont animés par le frère Galbaud, et préparent des cordes pour pendre les commissaires. Le général Galbaud se met à la tête des révoltés du port, et descend à terre, suivi de douze cents matelots et déportés.

Les commissaires prennent leurs mesures; mais les troupes de ligne sont si peu sûres, qu'elles sont consignées dans leurs casernes. Les mulâtres seuls avec les dragons d'Orléans défendent l'autorité. Alors commence une affreuse mêlée, que la nuit seule put interrompre.

(1) Malenfant.